

Le parrainage scolaire : fonctionnement

Fondé sur un engagement moral de financement pour une durée de 5 années (4 années de collège plus un éventuel redoublement), le parrainage répondra aux objectifs suivants:

- **Permettre à de jeunes élèves**, filles ou garçons, issus de familles défavorisées de zones rurales, éloignées des établissements scolaires, **de fréquenter le collège et d'obtenir le BEPC** au même titre que les jeunes urbains plus proches des établissements scolaires.
- **Accompagner les tuteurs** dans leurs fonctions d'accueil, de subsistance et de suivi éducatif.
- **Développer une solidarité** active et directe **entre les familles des deux territoires**.

Le choix des élèves

Des élèves du département de Tchirozérine, non boursiers, présentant une réelle motivation, de bons résultats scolaires et de solides garanties de succès, issus de familles rurales nécessiteuses et ne pouvant assurer un aller-retour école-domicile familial dans la journée, donc dans l'impossibilité de poursuivre leurs études au collège.

La sélection des tuteurs

En l'absence d'internat, seul l'accueil par un membre de la famille ou par un tiers, désigné sous le nom de tuteur, permet la fréquentation du collège implanté au chef-lieu communal.

Chaque tuteur recevra une habilitation à accueillir le collégien et s'engagera en retour à lui assurer des conditions de vie propices à la poursuite de son éducation.

Parrainez un élève. Écrivez avec lui son avenir.

Des modalités simples

Vous pouvez:

- **Parrainer** un enfant et lui permettre d'accéder au collège ; 50 euros par trimestre, soit 150 euros par an, payables en une ou trois fois.
- **Adhérer** et concourir ainsi à la mise en oeuvre des parrainages en soutenant l'action de l'association ; 15 euros par an.

L'association étant **reconnue d'intérêt général**, toute somme versée ouvre **droit à déduction d'impôt** (66%).

Renvoyez le bulletin d'adhésion ci-joint à : Monsieur Jean-Claude GASPAILLARD, 56 place du Général De Gaulle, 22640 PLÉNÉE-JUGON.

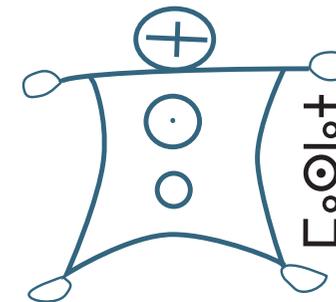
Contactez pour tout renseignement :

Secrétaire Jean-Pierre SALAUN
4 Impasse des Cendres
29690 HUELGOAT

Téléphone : 02 98 99 95 18
Messagerie : salaun.jean-pierre@orange.fr

Président André QUINTRIC, Ancien Inspecteur
d'Académie des Côtes d'Armor

Téléphone : 02 98 64 90 14
Messagerie : quintric.andre@wanadoo.fr



Masnat
Côtes d'Armor - Tchirozérine

Association de
parrainage scolaire
au Nord-Niger

"Masnat" signifie "éducation" en langue touarègue



L'enjeu éducatif au Niger

*Yuf yan ak imlan yan ak-ifkan.
Celui qui t'enseigne vaut mieux que celui qui te donne.
Proverbe berbère*

L'éducation est source de développement personnel et collectif. Cette évidence dans un pays développé devient une nécessité pour les moins avancés.

À l'issue de l'école primaire, les savoirs demandent à être renforcés. **Le rôle du collège est déterminant.**

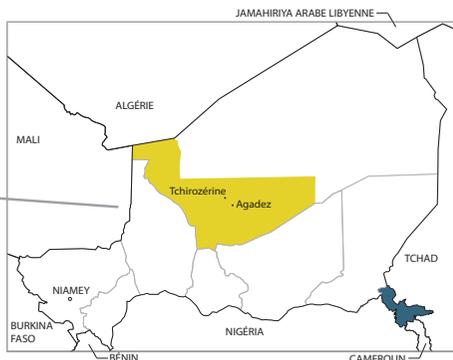
Un état de fait

Malgré la présence de collèges dans chaque commune du département de Tchirozérine, le nombre d'enfants scolarisés est peu élevé. L'éloignement, les carences financières ou l'absence d'internat expliquent les difficultés que rencontrent les familles de cette région très rurale.

Certains enfants, garçons et filles, motivés, avec de bons résultats scolaires, sont de fait écartés de la poursuite de leurs études. Chacun d'eux représente pourtant une possibilité de développement.

Il nous semble donc que le moment est venu d'ouvrir l'entrée au collège à cette population scolaire défavorisée. C'est tout le sens d'une **meilleure démocratisation de l'enseignement.**

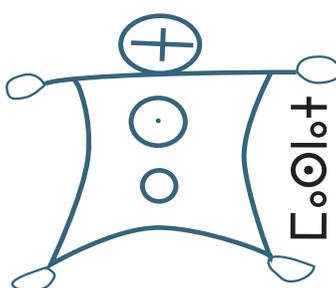
Cartes du Niger et du département de Tchirozérine

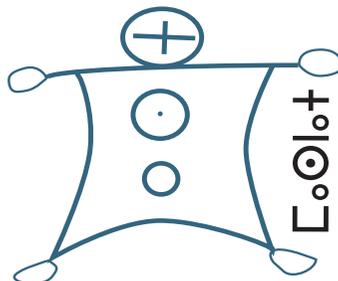


Entrer au collège, c'est l'espoir d'un avenir meilleur.
Trop d'enfants doivent y renoncer.

Nous ne pouvons l'accepter ! Rejoignez Masnat !

L'intégralité de votre parrainage est dédiée à la scolarisation et l'accompagnement de l'élève.

Masnat → 



Une capacité d'intervention

Masnat est une **association de loi 1901**, à but non lucratif, **ouverte à tous** et **reconnue d'intérêt général.**

Son action s'inscrit dans les relations qui se sont tissées depuis plus de 20 ans entre les départements des Côtes d'Armor et de Tchirozérine, situé dans la région d'Agadez, au nord du Niger, aux contreforts de l'Aïr.

Dans cette région sahélienne, la scolarisation des enfants constitue un enjeu majeur de développement.

Masnat souhaite y contribuer en permettant à des enfants issus de villages ruraux d'accéder au collège.

Les liens entre les deux territoires nous permettent d'établir de véritables partenariats qui aujourd'hui se concrétisent par une solidarité active et vivante entre nos deux populations.

Des buts et des valeurs

L'association a pour objet de :

- **Partager la conviction que l'éducation est essentielle au développement.**
- **Accompagner les élèves nigériens à intégrer le collège**, à l'issue de leur scolarité primaire et assurer ainsi une promotion sociale par l'école.
- **Sensibiliser et informer les adhérents**, et plus largement toute personne intéressée, sur le contexte éducatif, social et économique des habitants du Nord-Niger.
- **Faciliter le rapprochement entre les familles françaises et nigériennes.**

Un mode d'action

Pour ce faire, et en lien avec ses partenaires nigériens, l'association met en place un système de parrainage scolaire au bénéfice des enfants du Département de Tchirozérine. Une Charte commune pour le parrainage scolaire Côtes d'Armor (Bretagne) / Tchirozérine (Nord-Niger) définit l'esprit et les modalités de cette action.

Le parrainage va au-delà du don, parce qu'il offre l'opportunité de construire une relation plus pérenne, basée sur l'engagement du parrain et la responsabilisation de l'enfant et de son entourage.

C'est pourquoi nous pensons que ce type d'action est le plus à même de répondre aux objectifs fixés par l'association.

